

**Communiqué de presse de la procureure de la République de Pointe-à-Pitre**

**Collision entre 2 autogires le 9 février 2026 à St François**

Le 9 février 2026, deux autogires sont entrés en collision en vol dans le secteur de la Pointe des Châteaux.

Un autogire a pu rentrer par ses propres moyens, l'autre a chuté en mer.

Après localisation de l'aéronef en mer, les corps du passager puis du pilote ont été repêchés le jour même.

Le commandement de la gendarmerie de Guadeloupe a déployé des personnels de la compagnie du Moule, de la brigade nautique de Pointe-à-Pitre (dont les plongeurs ont localisé l'épave et récupéré le corps du pilote), des militaires de la brigade de gendarmerie des transports aériens (BGTA) rejoints hier soir par une équipe de la Section de recherches des transports aériens (SRTA) de Roissy.

Une enquête pour homicide involontaire a été ouverte au parquet et confiée aux services de gendarmerie des transports aériens, avec l'assistance des gendarmes de la compagnie du Moule.

Elle porte sur des vérifications de conformité, notamment sur les 2 appareils, mais vise également à déterminer si des fautes ont été commises à l'origine du drame.

Ce matin, l'aéronef immergé a été sorti de l'eau. Les deux autogires feront l'objet de constatations techniques.

A noter également, qu'une équipe du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA) arrive ce jour en Guadeloupe. Elle a pour objet de déterminer les causes de l'accident et d'émettre des recommandations en vue de l'amélioration de la sécurité aérienne.

Le 11 février 2025

Caroline Calbo  
Procureure de la République